



---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'énergie durable

#### Trente-troisième session

Genève, 18-20 septembre 2024

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**Perspectives : Travaux futurs du Comité de l'énergie durable :  
Examen des résultats et de la planification du sous-programme**

## Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2025

### Note du secrétariat

#### Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable (« le sous-programme ») pour 2025. Le Comité de l'énergie durable est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja, que le Secrétariat de l'ONU utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.
2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits – résultats – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.
3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la CEE pour 2025 (A/79/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines d'interaction de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD<sup>1</sup>. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de

---

<sup>1</sup> Les domaines d'interaction de la CEE sont les suivants : 1) économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles ; 2) villes intelligentes et durables pour tous les âges ; 3) mobilité durable et connectivité intelligente ; 4) mesure et suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.



connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE et du sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

## I. Objectif

5. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région.

## II. Stratégie

6. La stratégie du sous-programme consiste à faciliter la concertation sur les orientations et la coopération à l'échelle internationale entre les gouvernements, les entreprises du secteur et d'autres parties prenantes de manière à favoriser le développement de l'énergie durable ; à élaborer et à appliquer des recommandations de politique générale, normes, règles, directives et instruments de la CEE concernant des questions relatives à l'énergie ; à renforcer les capacités des États membres qui en font la demande, au moyen de programmes de formation, de services consultatifs et de projets de coopération technique, et à fournir une assistance à cet égard. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme ira dans le sens des activités menées par la CEE autour des domaines de collaboration intersectorielle et des priorités relatives à l'économie circulaire.

7. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :

a) Continuer d'élaborer des instruments normatifs (meilleures pratiques et principes, par exemple), de mener des campagnes de sensibilisation et de déployer les outils de la CEE au moyen d'ateliers, de séminaires et de projets techniques afin d'aider les États membres à respecter les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris en ce qui concerne la réduction de leur empreinte environnementale liée à l'énergie, l'accélération de la transformation en profondeur du secteur énergétique pour répondre aux besoins futurs, la garantie d'une gestion durable des ressources et l'évaluation des options offertes en matière d'énergie propice au développement durable ;

b) Favoriser la concertation sur les orientations et la coopération entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires sur les questions liées à l'énergie durable ;

c) Fournir une assistance technique et des conseils sur les transitions énergétiques dans le contexte du développement durable, diffuser les meilleures pratiques et améliorer le partage d'informations ;

d) Favoriser la collaboration entre les acteurs privés et publics qui jouent un rôle clé dans l'exécution des politiques nationales et régionales, y compris en ce qui concerne les instruments normatifs et leur mise en œuvre et leur diffusion ;

e) Coordonner et favoriser les efforts de renforcement de la résilience énergétique dans la région de la CEE et mettre en place une plateforme de la CEE sur les systèmes énergétiques résilients pour faciliter un dialogue inclusif ;

f) Analyser et faire mieux connaître les modalités de financement de l'action climatique en lien avec l'énergie dans la région de la CEE, notamment les politiques et les mécanismes susceptibles d'accroître les financements en faveur des technologies à émissions de carbone faibles ou nulles, des matières premières indispensables à la transition vers des économies à faible émission de carbone et de gaz à effet de serre et des projets d'infrastructures durables ;

g) Aider les pays de la région de la CEE à appliquer la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources afin de veiller au développement durable de leurs ressources naturelles, notamment des matières premières essentielles ;

h) Aider les États membres de la CEE à mieux comprendre les avantages des effets combinés des technologies à émissions de carbone faibles ou nulles pour mettre en place des systèmes énergétiques plus résilients dans toute la région de la CEE ;

i) Aider les États membres de la CEE à élargir la portée des mesures d'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports et d'autres secteurs d'utilisation finale, et à accélérer leur mise en œuvre, tout en s'appropriant la transition numérique dans tous ces domaines ;

j) Soutenir et orienter les États membres de la CEE dans les efforts qu'ils font en vue de mesurer et de déclarer avec précision les émissions de méthane provenant du secteur de l'énergie et des industries extractives connexes, ainsi qu'en vue d'atténuer efficacement ces émissions en détectant et en réparant les fuites dans les infrastructures existantes et en capturant et détruisant ou en utilisant le gaz provenant des mines de charbon en activité ou désaffectées ;

k) Examiner le concept de « transition juste », qui se définit comme une stratégie de développement durable intégrée associant progrès social, protection de l'environnement et réussite économique dans un contexte démocratique. Permettre aux États membres de la CEE de mieux comprendre ce concept et sa complexité et améliorer la capacité des États à planifier et à mettre en œuvre des stratégies de transformation conformes aux principes relevant de ce concept.

8. Le travail qui sera ainsi effectué devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 7, 12 et 13 et avoir les résultats suivants :

a) Les questions liées à l'énergie durable seront mieux intégrées dans les politiques nationales et les cadres normatifs à l'appui du Programme 2030 et de l'Accord de Paris ;

b) Le dialogue et la coopération entre les acteurs du secteur de l'énergie seront renforcés, l'objectif étant de stimuler les investissements générateurs de transformations dans le secteur de l'énergie et d'accélérer ainsi la modernisation du système énergétique pour faire en sorte que les pays tiennent leurs engagements en matière de développement durable et de climat ;

c) Les États membres accéderont plus aisément aux cadres et aux outils nécessaires pour assurer une gestion intégrée et durable des ressources à même de favoriser la progression vers une économie circulaire et de contribuer au triangle eau-énergie-alimentation ;

d) Les bâtiments seront plus performants d'un point de vue sanitaire (températures, confort, prises d'air qui fonctionnent bien et recyclage de l'air, par exemple) et les populations seront ainsi mieux protégées et plus résilientes ;

e) Les États membres seront mieux à même de comprendre et de mettre en œuvre des politiques et mécanismes respectueux du climat, qui visent à traiter les questions suivantes, notamment : le financement en faveur des technologies à émissions de carbone faibles ou nulles et des infrastructures durables, et les matières premières indispensables pour opérer de tels changements ;

f) Les États membres de la CEE seront mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques qui établissent des mécanismes efficaces permettant de mesurer et de déclarer avec précision les émissions de méthane provenant du secteur de l'énergie et des industries extractives connexes, ainsi que des mécanismes efficaces d'atténuation ;

g) Les États membres de la CEE auront une meilleure compréhension du concept de « transition juste » et seront mieux à même d'appliquer efficacement les stratégies nationales de transition énergétique, aux stades de la planification et de la mise en œuvre.

## A. Exécution du programme en 2022

### 1. Application à l'échelle mondiale du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources afin d'aider les États membres à gérer les ressources naturelles de manière durable

9. L'innovation peut contribuer à renforcer l'équilibre entre l'utilisation et la conservation des ressources. Dans le cadre du sous-programme, on a appuyé le développement du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources afin d'aider les États membres à trouver un équilibre entre développement économique, durabilité environnementale et responsabilité sociale. Les principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources ont été élaborés dans le cadre du sous-programme, et des études de cas et des ateliers ont été menés. Dans le cadre du sous-programme, on a renforcé la capacité des États membres à utiliser le Système de gestion des ressources en élaborant et en diffusant des notes d'orientation et des notes techniques et en fournissant un appui technique en vue de son application.

10. Les progrès concernant l'objectif sont présentés ci-après (voir tableau 1).

Tableau 1  
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)
Le projet de Système des Nations Unies pour la gestion des ressources est disponible	Le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources est disponible	Le Conseil économique et social approuve l'application à l'échelle mondiale du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources  Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord met à l'essai le Système de gestion des ressources pour la gestion des minéraux de transition essentiels

## III. Résultats escomptés pour 2025

### A. Résultat 1 : transformation numérique du secteur de l'énergie, moteur de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles

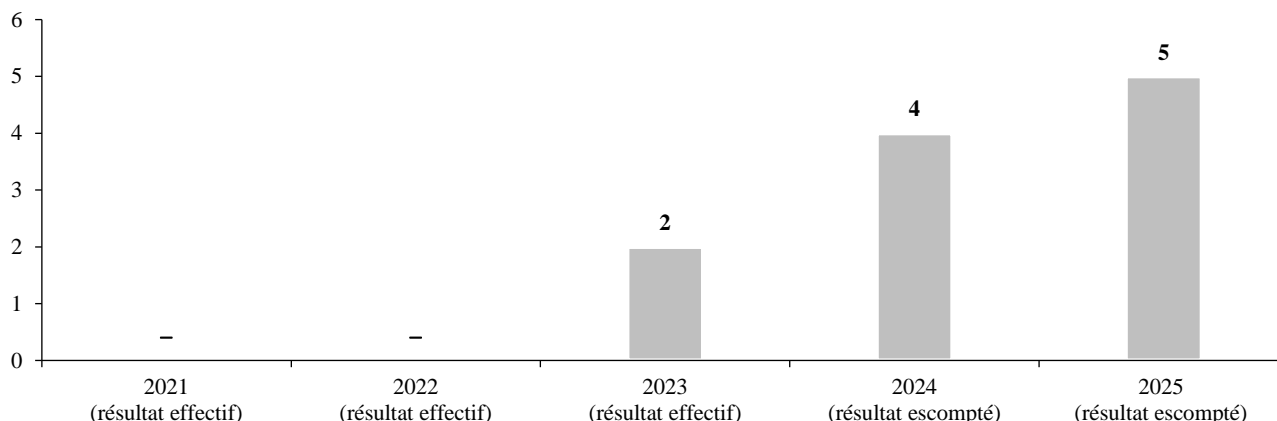
#### Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

11. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration d'études de cas nationales de deux États membres et à l'application des recommandations de la CEE sur la transformation numérique du secteur de l'énergie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

12. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés ci-après (voir fig. I).

Figure I

**Mesure des résultats : nombre d'États membres qui appliquent les recommandations de la CEE relatives à la transformation numérique en élaborant des études de cas nationales (résultat cumulé)**



## **B. Résultat 2 : résilience renforcée des systèmes énergétiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

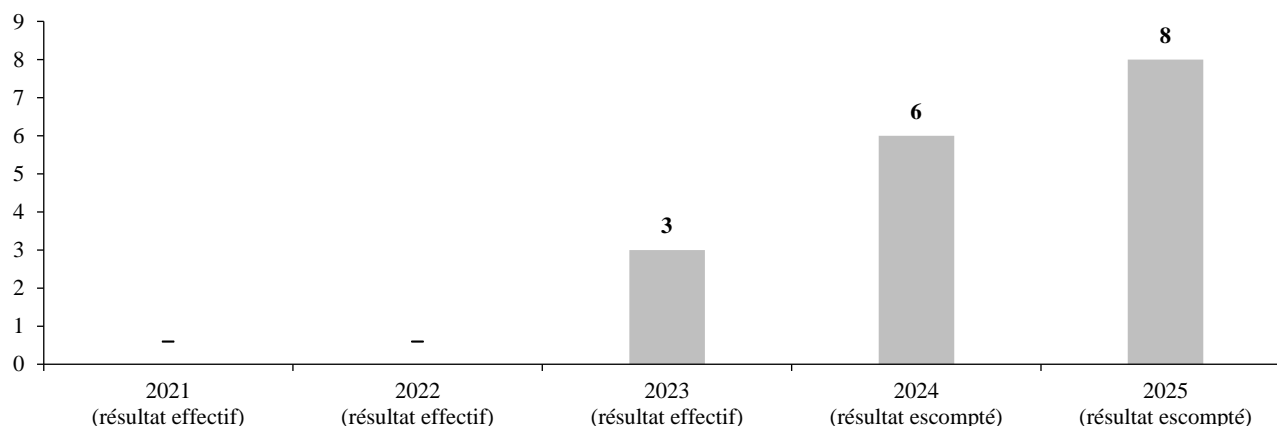
### **Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025**

13. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'application par trois États membres des dispositifs élaborés par la CEE pour renforcer la résilience des systèmes énergétiques et progresser dans la réalisation des cibles relatives à l'objectif de développement durable n° 7, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

14. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés ci-après (voir fig. II).

Figure II

**Mesure des résultats : nombre d'États membres qui utilisent les dispositifs de la CEE pour renforcer la résilience des systèmes énergétiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe (résultat cumulé)**



## **C. Résultat 3 : une gestion des ressources naturelles plus durable et plus résiliente, fondée sur la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources**

### **Exécution du programme d'ici à 2025**

15. Dans le cadre du sous-programme, on a fourni une assistance technique aux États membres afin de les aider à appliquer la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources dans le cadre des stratégies et politiques nationales de gestion des ressources et à évaluer les matières premières essentielles à la transition énergétique.

### Enseignements tirés et changements prévus

16. L'enseignement tiré est le suivant : la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources pourrait être mieux à même de répondre aux demandes et attentes changeantes des États membres, des autres parties prenantes et des contextes régionaux. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on organisera des ateliers et des dialogues, on adoptera une approche adaptée en fonction des différentes régions et secteurs, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, et on collaborera avec les centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources.

17. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés ci-après (voir tableau 2).

Tableau 2

#### Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
Création d'un centre international d'excellence pour la gestion durable des ressources en Fédération de Russie afin de mettre en application la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources en Eurasie	Création d'un centre international d'excellence pour la gestion durable des ressources au Mexique afin de mettre en application la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources en Amérique latine	Intégration de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources dans la législation de l'Union européenne sur les matières premières critiques	Création de deux centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources supplémentaires	Adoption par cinq pays supplémentaires des directives relatives à la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources
Approbation de l'application à l'échelle mondiale de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources par le Conseil économique et social	Approbation par les chefs d'État de l'Union africaine de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources en tant que Système africain de classification et de gestion des ressources minérales et énergétiques	Élaboration et adoption d'un document-relais entre la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et les normes de classification du pétrole de la Fédération de Russie	Adoption par cinq pays des directives relatives à la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources	Contribution de 10 États membres au pôle de connaissances de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources
	Élaboration et adoption de deux documents-relais entre la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et les normes chinoises de classification des minéraux et du pétrole			

## IV. Produits

18. On trouvera dans le tableau 3 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2023-2025, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
1. Documentation destinée au Comité de l'énergie durable et à ses organes subsidiaires	45	45	40	40
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
2. Réunions du Comité de l'énergie durable, de son bureau et de ses organes subsidiaires	38	40	38	38
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
3. Gestion durable des ressources	3	3	2	1
4. Réduction de l'empreinte écologique des activités liées à l'énergie	1	1	1	–
5. Accélération de la transformation du secteur de l'énergie	3	3	1	1
6. Appui apporté aux États membres dans leur recherche de sources d'énergie durable	2	2	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>11</b>
7. Ateliers destinés aux experts et aux fonctionnaires sur l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système de gestion des ressources	2	2	2	2
8. Séminaires et ateliers sur les mesures, les accélérateurs et les normes en matière d'efficacité énergétique	2	2	4	2
9. Séminaires sur la conception de projets relatifs aux énergies renouvelables et la réforme des politiques publiques en vue d'atténuer les changements climatiques	2	2	2	2
10. Forum international sur l'énergie au service du développement durable	4	4	3	3
11. Formation et ateliers sur la gestion du méthane	–	–	2	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
12. Hydrogène, Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et Système de gestion des ressources	2	2	1	1
13. Transformation numérique et pratiques optimales en matière de gestion du méthane	–	–	2	1
14. Systèmes énergétiques résilients	–	–	–	1
<b>C. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : prospectus sur la gestion durable de l'énergie et d'autres sujets destinés à être diffusés à l'échelle régionale.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse, discours de politique générale et articles sur les activités du sous-programme relatif à l'énergie.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : page Web consacrée au sous-programme.				

## Annexe I

## Détail des publications et des documents d'information proposés pour 2025

<i>N<sup>o</sup></i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue originale</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>
<b>Publications ponctuelles</b>							
1	Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : garantir l'accès aux matières premières essentielles à l'appui de la transition énergétique – boîte à outils	ECE/ENERGY/149	Électronique	A4	100	Anglais	Français, russe (budget ordinaire pour les deux langues)
2	Mesures liées au rendement énergétique et à la décarbonation dans les secteurs d'utilisation finale : vers des économies plus axées sur la circularité, la résilience sur le plan énergétique, la transformation numérique et une utilisation plus efficace des ressources dans la région de la CEE	ECE/ENERGY/149	Électronique	A4	150	Anglais	Arabe, chinois, espagnol, français, et russe (budget ordinaire pour le français et le russe)
3	Rapport d'étape sur la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE	ECE/ENERGY/149	Électronique	A4	150	Anglais	Français, russe (budget ordinaire pour les deux langues)



## Annexe II

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

#### A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

##### Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N° de la résolution</i>	<i>Titre</i>
66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/217, 73/243, 76/217, 77/246 et 78/163	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

<i>N° de la résolution</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">74/122</a>	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
<a href="#">74/128</a>	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
<a href="#">74/144</a>	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
<a href="#">74/216</a>	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
<a href="#">74/231</a> et <a href="#">78/162</a>	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
<a href="#">74/271</a>	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
<a href="#">74/297</a>	Progrès accomplis dans l'application de la résolution <a href="#">71/243</a> de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<a href="#">75/8</a> et <a href="#">77/15</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
<a href="#">75/9</a> et <a href="#">77/16</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
<a href="#">75/12</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
<a href="#">75/213</a> , <a href="#">76/202</a> et <a href="#">77/162</a>	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
<a href="#">75/216</a> et <a href="#">76/204</a>	Réduction des risques de catastrophe
<a href="#">75/221</a>	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
<a href="#">75/233</a>	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<a href="#">75/290 A</a>	Examen de l'application de la résolution <a href="#">72/305</a> de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social  Examen de l'application de la résolution <a href="#">67/290</a> de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution <a href="#">70/299</a> sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
<a href="#">75/290 B</a>	Examen de l'application de la résolution <a href="#">72/305</a> de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social  Examen de l'application de la résolution <a href="#">67/290</a> de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution <a href="#">70/299</a> sur

<i>N° de la résolution</i>	<i>Titre</i>
	le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
	Forum politique de haut niveau pour le développement durable
<a href="#">75/324</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
<a href="#">77/21</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
<a href="#">77/173</a>	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
<a href="#">77/181</a>	Participation des femmes au développement
<a href="#">78/166</a>	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<a href="#">78/167</a>	Coopération Sud-Sud

### **Résolutions du Conseil économique et social**

<i>N° de la résolution</i>	<i>Titre</i>
36 (IV)	Commission économique pour l'Europe
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
<a href="#">2013/1</a>	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
<a href="#">2023/4</a>	Science, technologie et innovation au service du développement
<a href="#">2023/11</a>	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
<a href="#">2023/31</a>	Progrès accomplis dans l'application de la résolution <a href="#">75/233</a> de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

### **Décisions de la Commission économique pour l'Europe**

<i>N° de la décision</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">A (64)</a>	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
<a href="#">A (65)</a>	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
<a href="#">A (66)</a>	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE

<i>N° de la décision</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">A (70)</a>	Effets économiques et sociaux de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine
<a href="#">B (70)</a>	Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe
<a href="#">C (70)</a>	Promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles
<a href="#">D (70)</a>	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

## **B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme**

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">69/225</a>	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
<a href="#">70/213</a>	Science, technologie et innovation au service du développement
<a href="#">72/224</a>	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

### *Décisions du Conseil économique et social*

<a href="#">1997/226</a>	Classification-cadre internationale des Nations Unies pour les réserves/ressources : combustibles solides et produits minéraux
<a href="#">2004/233</a>	Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales
<a href="#">2011/222</a>	Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon
<a href="#">2021/249</a>	Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées
<a href="#">2021/250</a>	Version actualisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources
<a href="#">2023/18</a>	Guide des meilleures pratiques pour une gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon au niveau national : suivi, notification, vérification et atténuation
<a href="#">2023/19</a>	Les principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources
<a href="#">2023/20</a>	Demande de renforcement du rôle du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe pour ce qui est d'aider les États membres à mettre en place des systèmes énergétiques résilients et à moderniser leurs systèmes de gestion des ressources

---

*Décisions de la Commission économique pour l'Europe*

---

E (79)	Mettre en place des systèmes énergétiques résilients
F (70)	Décision d'étudier, dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, la question du financement des activités en lien avec l'énergie, en particulier avec les matières premières critiques, dans la région de la Commission économique pour l'Europe

---